

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique -
CDA de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants -

26 novembre 2014 à **DOMPIERRE-SUR-MER**

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
GAUDIN Daniel	Adjoint au maire de Dompierre-sur-Mer	Présent
FOLTETE Emmanuelle	Conseillère municipale	Présente
DORIN Philippe	Agriculteur	Présent
BOULERNE Éric	Représentant Nature Environnement 17	Présent
GUILLAUMIN Jacky	Représentant l'association de chasse	Présent
MASSONNET Philippe	Agriculteur	Présent
RONTEAU YVES	Représentant le syndicat de rivière de Vaux	Présent
Pierre-Jean ALEM	ONEMA	Excuse
Daniel BOISARD	Représentant d'une association de randonneurs	Excuse
GERVAIS Roger	Représentant de la CLE	Excuse
MASSONNET Jacky	Représentant association de la propriété foncière	Excuse
LIGNERON Bertrand	Agriculteur	Excuse
Bruno GARCIA	Fédération de pêche	Excuse
<i>Agriculteurs ou membre de la commission agriculture</i>		
LAREUZE Christian	<i>Agriculteur</i>	Présent
CHAGNEAU Thierry	<i>Agriculteur</i>	Présent
VAILLANT Catherine	<i>Asinerie</i>	Présente
JOSENCY Patrick	<i>Commission agriculture</i>	Présent
DORIN Coralie	<i>Commission agriculture</i>	Présente
LIVET Joël	<i>Commission agriculture</i>	Présent
<i>Autres intervenants (animation de la réunion)</i>		
JOSE François	Représentant l'IIBSN	Présent
LUCAS Ludovic	FMA	Présent
GILBERT Stéphane	Service environnement à la CDA LR	Présent
PICHILLOU Thomas	BE BIOTOPE, animatrice de la réunion	Présent

Introduction

Thomas PICHILLOU, du bureau d'études Biotope rappelle les objectifs de la réunion qui sont de présenter concrètement aux acteurs locaux la manière dont le travail d'inventaire est réalisé sur le terrain. Dans un premier temps, il rappelle la méthodologie employée pour l'inventaire.

Il présente ensuite la pré-localisation des zones humides effectuée, en rappelant qu'il s'agit d'un traitement cartographique destiné à mieux cibler les secteurs sur lesquels les prospections de terrain auront lieu (pas d'exclusivité). Suite à la remarque de M. GAUDIN, il précise aussi que les secteurs qui sont ciblés pour être ouverts à l'urbanisation seront aussi prospectés, même s'ils ne sont pas compris dans les enveloppes de pré-localisation initiales.

*Au niveau pratique les comptes-rendus seront mis à disposition sur le site internet de la CDA de La Rochelle : <http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides>
Un mail d'informations sera diffusé aux membres du GAL dès leur mise en ligne. Le compte-rendu sera également disponible en mairie.*



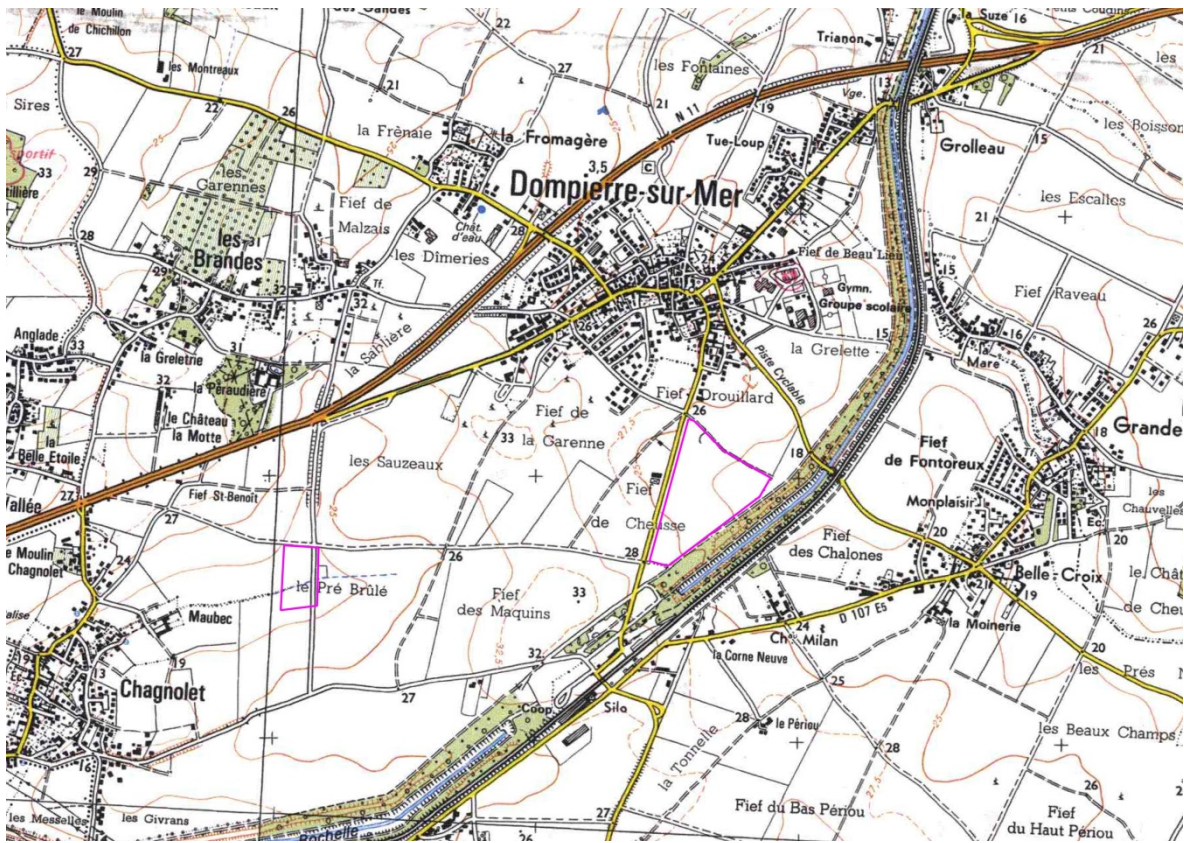
Figure 1 : Photographie du groupe d'acteurs locaux lors de la réunion pédagogique de terrain

Sites visités

Deux secteurs ont été proposés par le groupe d'acteurs locaux. Ces deux secteurs se trouvent entre le canal de Rompsay et la RN 11.

Le premier est localisé près du Fief de Cheusse sur un secteur non identifié comme potentiellement humide ou hydromorphe dans les pré-localisations des zones humides mais qui est susceptible d'être ouvert à l'urbanisation. Le second est localisé près du lieu-dit le Pré brûlé à proximité d'un fossé sur un secteur identifié comme pouvant potentiellement abriter des zones humides (cf. cartes suivantes).

Avant d'expliquer les aspects méthodologiques, une première approche paysagère du site indique qu'on est dans un secteur de grandes plaines céréalières sur les deux sites retenus. La proximité d'un fossé sur le second secteur peut être un indice quant à la potentialité de présence de zones humides.



Secteur du Fief de Cheusse (carte ci-dessous au 1 : 2500^{ème})



Pour commencer, une approche paysagère du secteur dans lequel on se trouve permet de situer le contexte. Ici, nous sommes au sein d'un secteur de plateau constitué de grandes cultures céréalières. Il existe peu d'éléments paysagers structurants mis à part la digue du canal de Rompsay. La topographie du secteur est relativement plane. Il existe néanmoins une légère pente orientée vers le canal de Rompsay. Les sols semblent être des sols de groie comme en témoigne la carte pédologique de la commune ainsi que la présence d'éléments grossiers calcaires en surface des terrains. Les grandes cultures sur groies abritent généralement peu de zones humides. Thomas PICHILLOU fait remarquer qu'effectivement sur ces cultures aucun secteur potentiellement humide n'a été pré-localisé par les traitements cartographiques ou par le groupe d'acteurs locaux.

Thomas PICHILLOU présente ensuite les trois critères retenus dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 qui précisent la définition et la délimitation des zones humides. Ces trois critères sont : le critère floristique, le critère habitats naturels (communautés végétales comme les roselières, les prairies à Joncs...) et le critère pédologique (description des sols).

- Parcelle 1 : Culture déchaumée

La première parcelle traversée est une parcelle déchaumée. C'est l'occasion de faire un point sur le critère floristique : un rapide balayage de la zone indique la présence d'espèces adventices des zones cultivées comme l'Ammi élevé (*Ammi majus*), le Sénéçon vulgaire (*Senecio vulgaris*) ou encore le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Aucune de ces espèces végétales n'est caractéristique des zones humides. Thomas PICHILLOU explique que, selon le critère flore, si le recouvrement en espèces dominantes caractéristiques de zones humides atteint 50 %, la parcelle aurait pu être classée en zone humide. Ce qui n'est pas le cas sur cette parcelle. Il fait également remarquer que la présence d'adventices des cultures n'est pas systématique et que dans ces cas-là, il n'est pas possible de conclure en se limitant à l'examen de la végétation. Thomas PICHILLOU explique que c'est justement dans ces cas-là que les sondages pédologiques sont nécessaires.

Thomas PICHILLOU présente ainsi un visuel indiquant quelles sont les indices que l'expert recherche dans un sol.

ANALYSE PEDOLOGIQUE

Les CRITERES

☐ Traits d'hydromorphie

- ✓ Taches « rouilles »
= accumulation d'oxydes de fer



- ✓ Taches « blanches »
= départ du fer

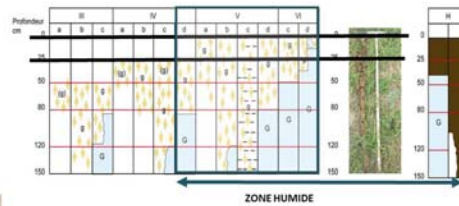


- ✓ Concrétions noires
= oxydes de fer et de manganèse

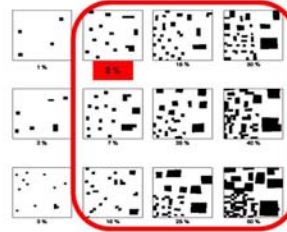


Les SEUILS

☐ Profondeurs d'apparition de l'hydromorphie (arrêté du 24 juin 2008 modifié)



☐ Intensité de l'hydromorphie



Les sols de zones humides sont caractérisés par la présence de traits d'hydromorphie qui sont liés à des réactions qui se produisent en cas de présence prolongée d'eau dans le sol. En effet, le sol d'une zone humide se ressuie lentement ce qui induit des réactions chimiques notamment avec le fer contenu dans le sol. En cas d'alternance de phases d'engorgement plus ou moins prolongées et d'assèchement, le fer s'oxyde ce qui génère l'apparition de traces rouille dans le sol ou bien migre ce qui laisse des traces de déferrification. La déferrification est la manifestation du départ du fer à certains endroits de la matrice : il y a une perte de couleur et le sol paraît plus clair voire gris / blanc.

En cas d'engorgement plus prolongé, le fer au contact de l'eau est présent sous une forme réduite ce qui confère à l'horizon concerné une couleur bleu-gris caractéristique. Il présente ensuite un troisième type de sol incluant les sols dits tourbeux caractérisés par une accumulation de matière organique peu décomposée et ainsi très fibrique sur plusieurs centimètres de profondeur. Thomas PICHILLOU précise que ces deux derniers types de sol ne seront probablement pas rencontrés fréquemment sur le territoire de la CDA de la Rochelle ce que Francois JOSSE de l'IIBSN confirme.

Pour illustrer les propos sur les sondages pédologiques, Thomas PICHILLOU réalise un sondage sur une zone homogène au sein de la parcelle visitée. Avant de commencer le sondage, une question lui est posée sur la pression d'échantillonnage qui sera réalisée. Celui-ci répond qu'il n'est pas demandé au bureau d'étude de réaliser un nombre précis de sondages par hectare. Par exemple sur ce secteur, il précise qu'après avoir fait une lecture du paysage et repéré le point topographique le plus bas, l'expert commencera par réaliser un sondage dans ce secteur car c'est là que potentiellement toutes les eaux de ruissellement peuvent s'accumuler et donc abriter des zones humides (pas de fossé présent dans le secteur). Si, le sondage se révèle être non caractéristique des sols de zones humides, il y a peu de chance que les secteurs se trouvant sur des niveaux topographiques plus élevés abritent des zones humides (sauf éventuellement des zones de sources qui auraient pu être portées à connaissance par les acteurs locaux ou lors de l'analyse de bureau). Ainsi, un sondage peut, dans certains cas

précis, être suffisant pour caractériser une zone. Thomas PICHILLOU, insiste donc sur le fait que la lecture du paysage, qui permet de repérer les ruptures de pente, les dépressions ou encore les fossés, est une étape importante pour cibler et optimiser les campagnes de sondages pédologiques. M. Josse confirme qu'il n'est pas demandé au bureau d'étude de respecter à priori une densité constante de sondages par hectare : un grand nombre de sondages peut être réalisé localement pour bien délimiter une zone humide complexe et difficile à appréhender alors que cela ne sera pas le cas pour des secteurs que le groupe de travail considère comme sains.

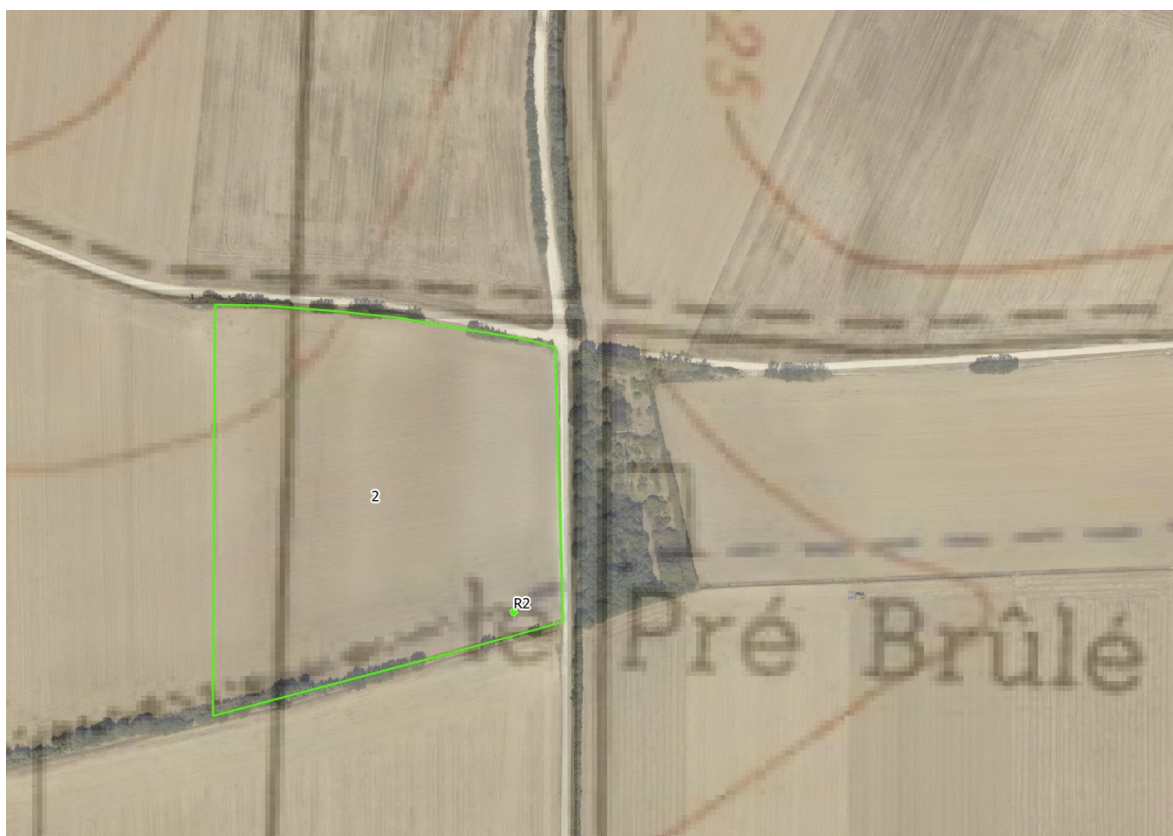
Le premier carottage met en évidence un sol de groie relativement profond. En effet, un refus de tarière est constaté à 65 cm de profondeur.

Tout d'abord, il est constaté que le sol n'est pas homogène en couleur sur tout son profil. Il s'agit d'un sol argilo-calcaire, brun clair. A la surface, la couleur est marron foncé du fait de la présence de la matière organique. Ensuite, on observe un sol composé d'une part importante de cailloux calcaires et d'argile. Malgré les pluies de ces derniers jours, le sol semble s'être bien ressuyé. Aucun trait d'oxydation ou de déferrification n'est observé sur l'ensemble du profil pédologique. Thomas PICHILLOU conclut à l'absence de zone humide sur ce secteur.



Figure 2 : sondage pédologique réalisé dans la parcelle cultivée (profondeur de 65 cm)

Thomas PICHILLOU explique au groupe d'acteurs que pour l'ensemble des sondages réalisés les profils pédologiques seront décrits, pris en photo et géoréférencés à l'aide d'un GPS de terrain.



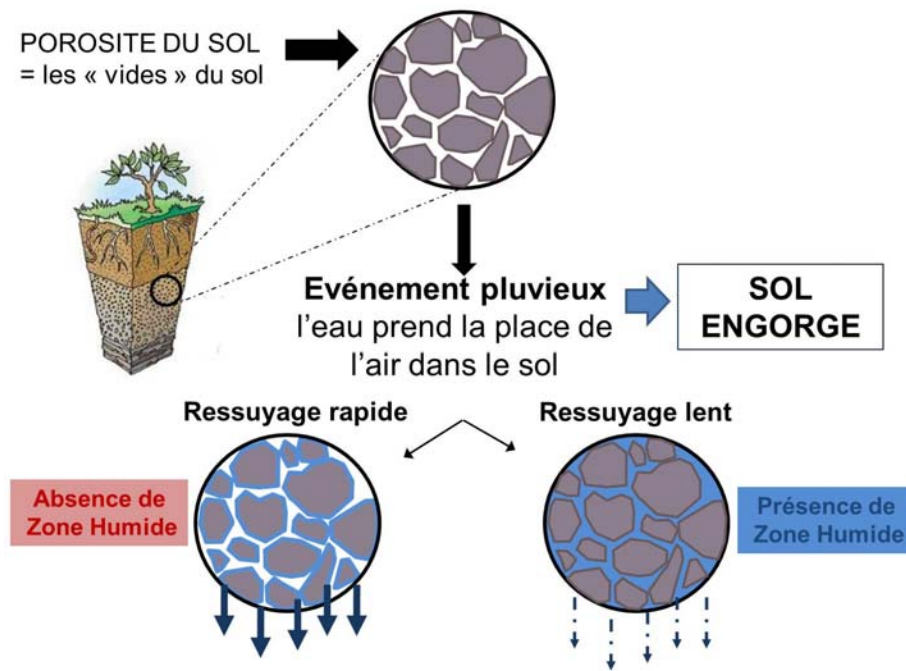
- Parcelle 2 : culture déchaumée

Comme énoncé précédemment, l'expert de terrain commence par faire une lecture du paysage. Il s'agit d'un secteur semblable au premier. A savoir, que nous nous trouvons dans une plaine céréalière sur des groies. Il faut noter cependant, la présence d'un fossé qui est actuellement en eau. L'un des membres du groupe d'acteurs locaux fait remarquer que ce fossé est temporaire et ne coule pas toute l'année. Thomas PICHILLOU profite de la présence d'une bande enherbée le long de ce fossé pour préciser que lorsque très peu d'espèces végétales se développent sur les cultures, la présence d'espèces végétales caractéristiques des zones humides sur ces zones refuges sont des indices de présence potentielle de secteurs à caractère humide au sein des cultures attenantes.



Figure 3 : Photographie du groupe d'acteurs locaux lors de la réunion pédagogique de terrain

Emmanuelle FOLTETE questionne le chargé d'étude du bureau d'étude sur la nature des zones inondables. Thomas PICHILLOU répond que les zones inondables ne sont pas forcément des zones humides. En effet, dans une zone humide, le ressuyage est lent ce qui permet à des réactions chimiques avec le fer de se produire. Dans le cas de zones inondables non humides, le ressuyage est beaucoup plus rapide ce qui ne permet pas aux réactions chimiques de se faire. (cf figure ci-après).



Suite aux pluies des derniers jours, une zone de stagnation d'eau est visible sur la parcelle visitée. Thomas PICHILLOU réalise un sondage pédologique à proximité immédiate de cette zone. Le profil révèle un sol de groie avec une forte proportion d'argile et une plus faible proportion de cailloux calcaire que sur le profil précédent. Celui-ci est aussi d'une couleur plus sombre ce qui s'explique par une quantité importante de matière organique. Le profil s'éclaircit très légèrement en profondeur. Aucun trait d'hydromorphie n'est visible dans les 50 premiers cm. Ceux-ci apparaissent à partir de 57 cm avant un refus de tarière à 65 cm de profondeur. Thomas PICHILLOU conclut à l'absence d'un sol caractéristique de zone humide malgré la présence visible d'eau au sein de la parcelle. Il s'agit d'une zone à sol hydromorphe, partiellement inondable, mais non caractéristique d'une zone humide (traces d'hydromorphie apparaissant bien au-delà de la limite des 25 premiers centimètres fixées par l'arrêté du 25 janvier 2008 modifié).



Figure 4 : De droite à gauche, Sondage pédologique réalisé dans une culture sur un sol de groie argilo-calcaire (profondeur de 40 cm), traces oxydations (rouilles) qui débutent à partir de 57 cm de profondeur.

Cette stagnation d'eau peut avoir plusieurs origines. Un tassement important du sol ou bien un léger comblement du fossé se trouvant en contact avec la parcelle. En effet, le comblement de ce fossé peut entraîner une remontée de la nappe en hiver. François JOSSE est interrogé sur les autorisations nécessaires pour l'entretien des fossés. Celui-ci répond que l'entretien courant des fossés n'est pas soumis à déclaration ou bien autorisation mais que le surcreusement des fossés n'est pas autorisé. En effet, ce type d'intervention est de nature à modifier le fonctionnement hydraulique du secteur où il est réalisé. Cela peut donc porter atteinte aux éventuelles zones humides présentes au contact du fossé.



Figure 5 : Groupe d'acteurs locaux au sein de la zone inondable identifiée lors de la réunion.

Conclusion et prochaines étapes

Aucune zone humide n'a été observée sur la commune de Dompierre-sur-Mer parmi les parcelles prospectées sur critère botanique et sur critère pédologique. L'une des parcelles correspondait pourtant à un secteur potentiellement humide qui avait été identifié par le groupe d'acteurs locaux lors de la réunion de présentation. Malgré la présence d'une zone en eau au sein de cette parcelle, celle-ci a été identifiée comme hydromorphe, mais non humide. L'exercice opéré pendant cette réunion a permis de présenter au groupe la démarche d'inventaire : tout d'abord identifier la zone humide puis la délimiter dans l'espace.

Thomas PICHILLOU et Stéphane GILBERT signalent aux différents participants que les prospections seront réalisées avant la fin de l'année 2014. Il est convenu que l'expert informe la mairie de la date retenue pour les inventaires afin que l'information puisse être diffusée aux participants.

Rédaction Thomas PICHILLOU et Clémence OLLIVIER

Relecture : Anne-Laure BARON et Stéphane GILBERT, CDA LR ; François JOSSE IIBSN